



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers psychiatriques

Question écrite n° 53025

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse des moyens alloués à la psychiatrie en Bretagne. La majorité parlementaire a voté un objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) en progression de 2,4 % pour 2014, soit le taux le plus faible depuis 2000. Pour la psychiatrie le taux est en encore plus bas puisqu'il se situe à hauteur de 1,5 %. En 2013, la Bretagne a déjà été pénalisée avec un taux de reconduction de 0,80 %. La faiblesse de ces dotations fragilise les établissements de santé qui ne peuvent faire face aux augmentations prévues. Il est paradoxal qu'au moment où les pouvoirs publics affirment que la santé mentale est une préoccupation majeure les moyens alloués à la psychiatrie soient revus à la baisse en Bretagne ce qui aura une incidence négative sur la prise en charge patients. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend attribuer de nouveaux moyens à la psychiatrie en Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53025

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2892

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)